

HORAIRE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public:
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h à 16h
Mercredi : fermée
Permanences des élus:
lundi et vendredi de 18h à 19h
Compte Facebook : Mairie de Mareuil la Motte
Site Internet: mareuil-la-motte.fr

Contact

Secrétaire : Marie-Laure BOUVET

Adresse : 1, rue de la Place

60490 Mareuil-la-Motte

Téléphone : 03 44 42 53 07

Mail : mairie.mareuillamotte@wanadoo.fr

janvier 2022
N°23

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE



Mairie de Mareuil-la-Motte
1, rue de la Place
60490 MAREUIL-LA -MOTTE
Tél.: 03 44 42 53 07

COMMUNE DE MAREUIL-LA-MOTTE



Bulletin d'informations municipales

Mot de la Maire

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, je vous présente mes vœux les plus sincères en souhaitant que cette année 2022 nous permette de sortir de la crise sanitaire qui nous incombe depuis presque deux ans déjà.

Courant 2021 des travaux ont été réalisés dans la commune : trottoir entre les deux écoles, création de deux arrêts de bus, peinture des menuiseries extérieures de la mairie, restauration de la continuité écologique sur le pont Fiacre, gravillonnage de la rue du Pré Jean Rouart, rénovation du monument aux morts.

Pour cette année, il est prévu les travaux de création d'un ouvrage de lutte contre les inondations et d'un busage parallèle (début des travaux en mars), le passage aux LED pour tout l'éclairage public, des travaux dans l'église (électrification des cloches, rampe d'accès, mise aux normes de l'électricité),



Madame la maire de
Mareuil-la-Motte
et ses conseillers
vous présentent
leurs meilleurs vœux

gravillonnage de la rue de Gury. La sécurité routière est une de nos priorités : les résultats de l'étude en cours vont permettre des aménagements.

Les manifestations et animations du village ont été restreintes en 2021 à cause de la situation et nul ne peut dire encore ce qu'il en sera pour cette année. Avec regret, il n'y aura pas de cérémonie de vœux fin janvier.

L'école primaire maintient ses effectifs : 69 élèves ont fait la rentrée ; le périscolaire compte de nombreux inscrits. Entre 35 et 40 élèves mangent à la cantine. L'école va être équipée de tablettes numériques.

Cette année, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022, les élections législatives les 12 et 19 juin 2022. Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022.

Restons solidaires en cette période, prenons soin de nous et de nos proches et respectons les gestes barrière.

Bien cordialement,

Michèle Swynghedauw, maire

Dans ce numéro :

Mot de la Maire

Compte rendu réunion
du conseil municipal
du 6 décembre 2021

Informations diverses :

- Contact
- Vie associative
- Rappels civiques

Ont collaboré à ce numéro:

- Les membres du conseil municipal

Vie associative

Galocheux:

- **Dimanche 20 février 2022: CIRCUIT DES PRES VERTS** 9 Km environ Départ 9 h de la gare de BOULOGNE LA GRASSE ou 8h30 depuis la mairie de Mareuil-la-Motte

- **Dimanche 20 mars 2022: CIRCUIT DE CANNECTANCOURT** 8 Km environ Départ 9 h place de CANNECTANCOURT ou 8h30 depuis la mairie de Mareuil-la-Motte

- **Théâtre**: représentation de la pièce Le retour aux fourches à Vandelicourt le 05 mars à 20h
- **Amicale de La pêche** le repêchage a eu lieu le 14 Janvier avec environ 300kg de poissons.

Rappels civiques

- Le virus circule toujours : ATTENTION le masque est obligatoire dans un périmètre de 50 m autour des écoles et bâtiments publics.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

- **Elections**: les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 avril 2022, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 aux horaires classiques d'ouverture de la mairie.
- **Hiver** : Suivant l'arrêté du 7 novembre 2017 : dans les temps de neige et de verglas les propriétaires ou locataires sont tenus de racler ou de balayer la neige devant leurs maisons et sur les trottoirs.
- Aux propriétaires d'**animaux domestiques** : veillez à ne pas les laisser errer, aboyer trop fréquemment et n'oubliez pas de vous charger de leurs excréments lorsqu'ils sont déposés dans des lieux publics, ce sont vos enfants qui en sont les premières victimes, pensez aussi à nos employés municipaux.

Envie de faire un don ou de vous faire plaisir, la cabane à don et le chti vestiaire sont à votre disposition



CABANE A DON
6 grande rue
Mareuil la Motte



CHTI VESTIAIRE
9 rue de la caisse
Mareuil la Motte

Ça s'est passé chez nous... Création d'un logo pour Mareuil, merci à l'ensemble des participants à ce concours. Rénovation du monument aux morts par l'association du souvenir Français.



*Conseil municipal***COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 06 décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le six décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en la salle de la mairie, sous la présidence de Mme SWYNGHEDAUF Michèle, maire.

Étaient présents : MM. SWYNGHEDAUF Michèle, PILLOY Roger, BOMY Dominique, BOILEAU Jean-Marc, MATHIEU Jean-Marie, MATRAN Frédéric, BRACONNIER Jean-Paul, FOULON Ludovic, BOMY Alexandre, VINCENT Virginie et GUILBERT Gaël formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. LEROY Gabriel ayant donné pouvoir à M. BOMY Dominique, Mme DECAUX Charline et M. BUKWA Gérald ayant donné pouvoir à Mme SWYNGHEDAUF Michèle

Convocation du 29/11/2021 Membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

Madame la maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur PILLOY Roger a été désigné secrétaire de séance.

I) Indemnité de budget allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux

Le conseil Municipal décide, de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ; l'indemnité de budget sera versée à Monsieur Philippe RAMON à compter du 01/01/2021

II) Engagement de signature de la convention territoriale globale au cours de l'année 2022

Madame la maire expose aux membres du conseil municipal les modalités de la CTG et du bonus territoire qui viendront en remplacement du CEJ.

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Il devait être remplacé à compter du 1^{er} janvier 2021 par :

- ♦ La Convention Territoriale Globale (CTG) pour une démarche stratégique partenariale
- ♦ Le bonus territoire pour l'aspect financier qui remplace la prestation de service enfance jeunesse.

Afin d'assurer la continuité des financements, la Caf de l'Oise propose :

- ♦ Le report de la signature de la Convention Territoriale Globale finalisée en 2022
- ♦ D'ouvrir le droit au bonus territoire à compter de janvier 2021 en contrepartie d'un engagement des collectivités et une mobilisation dès 2022 pour réaliser ensemble un projet social de territoire.

Le conseil municipal décide que pour permettre cette continuité des financements par le passage aux bonus territoires, la commune de Mareuil-la-Motte s'engage dans la démarche pour signer la CTG au cours de l'année 2022.

Autorise Madame la Maire à s'impliquer dans la démarche et à signer en 2022 la Convention Territoriale Globale.

III) Coupe en forêt communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021-2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : MM. PILLOY Roger, BOMY Dominique, MATRAN Frédéric, MATHIEU Jean-Marie Le conseil municipal donne pouvoir à Mme la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

IV) Autorisation du maire pour signature de marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables – Etude de circulation -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la Maire à signer toutes les pièces du marché attribué à :

I.S.R. pour un montant de 8 200,00 €HT

ADTO-SAO pour un montant de 1 250,00 €HT

Donne délégation à Mme la Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les crédits correspondants figureront au budget de l'exercice 2022.

V) Effondrement de la carrière de Saint-Claude – Recommandations sur le comblement

Madame la maire informe le conseil qu'un effondrement s'est produit au niveau d'une ancienne entrée de la carrière souterraine située au plateau de Saint Claude à Mareuil-la-Motte et qu'il est nécessaire de procéder à une mise en sécurité du site. Avant d'effectuer tout comblement et ainsi éviter d'aggraver cette situation, il serait souhaitable de connaître la méthode de mise en sécurité et les recommandations sur le comblement de l'effondrement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de faire appel à la société INERIS de Verneuil-en-Halatte, pour une étude sur la mise en sécurité de l'effondrement en précisant les modalités d'un comblement (conditions d'accès et de déversement des matériaux, le type de matériaux à utiliser ...) pour un montant de 3 000 €HT.

VI) Coupe d'affouage 2022

Suite à l'information diffusée dans la commune faisant part qu'une coupe d'affouage pourrait être exécutée en 2022, une partie aux Hazoirs et une autre aux Usages, 9 groupes de 5 personnes se sont fait connaître.

Le volume estimé est d'environ 15 stères par personne, le tirage au sort des lots aura lieu le samedi 8 janvier 2022.

VII) Logo

Le projet de logo définitif est présenté au conseil qui l'approuve à l'unanimité.

VIII) Travaux à l'église – Demande de subvention au titre de la DETR

Le conseil approuve à l'unanimité que soit demandée au titre de la DETR une subvention concernant les travaux envisagés à l'église (électrification des cloches, réfection du plancher du clocher et accès PMR).

IX) Festivités de fin d'année et vœux du maire

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et afin d'éviter les rassemblements, la manifestation du village de Noël n'aura pas lieu cette année tout comme les vœux du maire.

X) Projet ruissellement

Le marché concernant le projet ruissellement a été mis en ligne. Quatre entreprises ont effectué une visite. L'ouverture des plis aura lieu vendredi 10 décembre 2021 après 17h00. L'analyse des offres sera effectuée par la société SOGETI qui proposera l'entreprise qui remplit le mieux les critères d'analyse. L'analyse sera présentée lors de la prochaine réunion de conseil.

XI) Terrain de foot

Une tranchée a été faite autour du terrain et des devis ont été demandés pour la dépose du poteau électrique et du compteur d'eau. Un courrier sera transmis pour l'enlèvement de la borne incendie.

XII) Urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2022 les communes auront obligation de pouvoir recevoir les demandes d'urbanisme (CU, PC, DP et PD) en dématérialisé.

Informations diverses

- Vu le contexte lié à la COVID 19, la salle des fêtes sera jusqu'à nouvel avis réservée exclusivement au périscolaire et la cantine de l'école. L'accès aux associations et les réservations privées ne seront pas possible.
- Le plan Vigipirate est toujours au niveau Urgence attentat sur l'ensemble du territoire national